



**MILLER THOMSON**  
AVOCATS | LAWYERS

**MILLER THOMSON SENCRL**  
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST  
BUREAU 3700  
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5  
CANADA

TÉL. 514.875.5210  
TÉLÉC. 514.875.4308

[MILLERTHOMSON.COM](http://MILLERTHOMSON.COM)

Le 12 février 2020

**Adina Georgescu**  
Ligne directe : 514.871.5494  
[acgeorgescu@millerthomson.com](mailto:acgeorgescu@millerthomson.com)

**PAR COURRIEL ET PAR COURRIER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Séance de travail relative aux critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension de réseau et à la révision de la méthode d'élaboration du plan de développement – Suivi des décisions D-2017-028 et D-2018-175  
Notre dossier : 111216.0086 et 111216.0096

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la séance de travail tenue le 12 décembre 2019 avec les intervenants reconnus aux dossiers R-3969-2016 et R-4032-2018, soit l'ACEFO, l'ACIG, la FCEI, le GRAME et SÉ-AQLPA-GIRAM, ainsi que le personnel de la Régie, et portant, d'une part, sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère et, d'autre part, sur la révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement, en suivi des décisions D-2017-028, D-2018-175 et D-2019-114.

Lors de la séance de travail du 12 décembre 2019, Gazifère avait annoncé la possibilité de tenir une dernière séance de travail en février 2020, avant de déposer ses propositions. Cette séance devait permettre à Gazifère d'effectuer un retour sur les diverses analyses de consommation effectuées par le distributeur, à la lumière des données historiques des clients. Ces analyses de consommation sont maintenant complétées et leurs résultats ne permettent pas de tirer des conclusions différentes de celles déjà présentées lors de la séance du 12 décembre dernier. Des discussions additionnelles à cet égard, dans le cadre d'une séance de travail supplémentaire, seraient donc superflues.

Par ailleurs, l'échéancier établi par Gazifère lui permet de prévoir le dépôt d'une preuve auprès de la Régie dans le cadre de la phase 1 de son dossier tarifaire 2021-2022 dans seulement quelques semaines, soit à la mi-mars 2020. Gazifère compte présenter ses propositions à l'égard des deux sujets susmentionnés, à cette occasion.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON senci

Adina Georgescu  
ACG/

c.c. (par courriel seulement)  
Me Paule Hamelin (ACIG)  
Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)  
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)  
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)  
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

